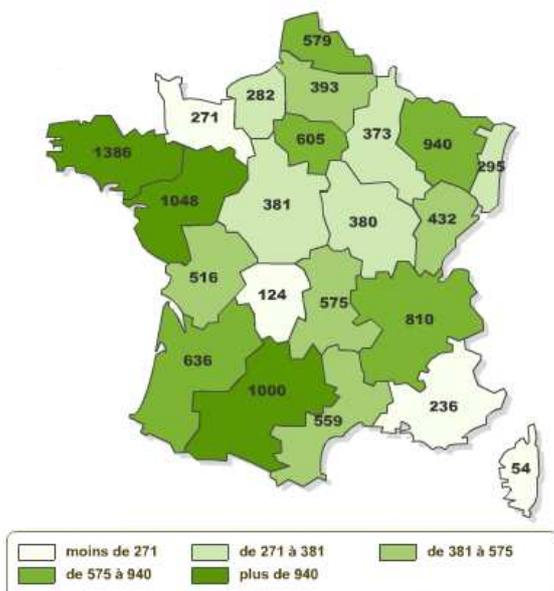


Déployé en 2011, le programme Habiter Mieux s'applique aujourd'hui sur 99,6 % des communes du territoire métropolitain (soit 36 434 communes couvertes par un contrat local d'engagement ou un protocole territorial en tenant lieu).

**11 875 ménages**, représentant un total de **27 180 personnes**, se sont d'ores et déjà engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique de leur logement. **61 %** des propriétaires disposent de ressources très modestes.

L'effet levier des **21,32 M€** de primes « Investissements d'Avenir » engagés va permettre de réaliser **212,4 M€** de travaux.

### Répartition régionale du total des logements rénovés



**5 184 logements rénovés en 2012**  
(1 208 dossiers en cours d'instruction)  
(pour rappel, objectif 2012 : 30 000 logements)

**Les premiers territoires en nombre de dossiers engagés en 2012**

**au niveau régional**

Lorraine

Bretagne

Midi-Pyrénées

**au niveau départemental**

Meurthe et Moselle

Nord

Finistère

Vosges

Côtes d'Armor

### Le gain énergétique obtenu est supérieur de 14 points à celui exigé

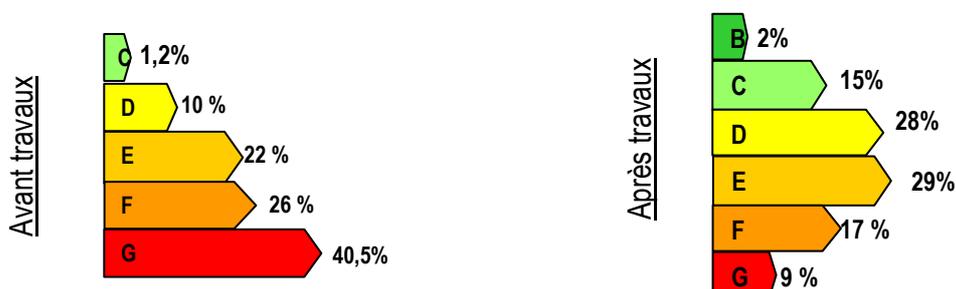
Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de **39 %**, à rapporter au seuil des 25% exigés dans le cadre du programme. Avec une amélioration de la performance énergétique d'au moins 30% de leur logement, **2/3** des bénéficiaires ont réalisé un bouquet de travaux d'économie d'énergie.

Gain énergétique	Nombre de logements engagés	Part des logements engagés/total
25 à 30 %	3 954	33 %
30 à 40 %	3 673	31 %
40 à 50 %	1 833	15 %
+ de 50 %	2 413	20 %

### Près de 90 % des logements aidés gagnent au moins une étiquette de classe énergétique

**2/3** des logements sont avant travaux classés en étiquette **G** ou **F**, ce sont des logements qui peuvent être qualifiés d'énergivores : ce parc de logement passe de 66% à 26% après travaux. Les gains d'étiquettes sont significatifs : après travaux, 12% restent à la même étiquette, 60 % gagnent une étiquette, 21 % deux étiquettes et 7 % au moins trois étiquettes.

### Evaluation énergétique



La totalité des travaux réalisés vont générer une économie conventionnelle de **226 GWh**.

### Le montant des travaux est corrélé au gain énergétique obtenu

Si le montant moyen des travaux est d'environ **12 500 €** lorsque le gain énergétique est **inférieur à 30 %**, il s'élève à plus de **30 000 €** lorsque le gain est **supérieur à 50 %** (la part des logements habitat indigne-très dégradé est particulièrement importante dans cette tranche).

Gain énergétique	Montant moyen des travaux
25 à 30 %	12 518 €
30 à 40 %	14 641 €
40 à 50 %	18 875 €
+ de 50 %	30 883 €

A gain énergétique égal, le montant des travaux des propriétaires aux ressources très modestes est supérieur d'environ 2 000 € à celui des propriétaires aux ressources modestes. **Ce « surcoût » s'observe sur la totalité des logements rénovés** et ce quelque soit la date de construction du logement.

	Montant des travaux PO modestes	Montant des travaux PO très modestes
Total des logements	16 514 €	18 770 €
Total des logements hors HI et TD	14 030 €	15 107 €

### Près d'1 ménage sur 2 habite dans un logement achevé avant 1948 et la quasi-totalité des bénéficiaires habite une maison individuelle.

La part des **logements d'avant 1948** représente près de **50 %** des logements rénovés, et seuls **14%** des logements concernés ont été construits après la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique datant de 1975. **93 %** du total des ménages bénéficiaires habitent dans une maison individuelle.

Année de construction du logement	Total		Part des maisons individuelles
	Nombre	Part	
antérieure à 1948	5 716	48 %	97 %
de 1948 à 1975	4 536	38 %	88 %
postérieure à 1975	1 623	14 %	92 %
<b>Ensemble des logements</b>	<b>11 142</b>	<b>100%</b>	<b>93 %</b>

**41 %** des logements rénovés sont situés dans une commune rurale (au sens de la définition INSEE).

### Le coût de la rénovation des logements d'avant-guerre est 63 % plus onéreux que celui des logements construits après 1948.

Les logements d'avant 1948 sont occupés aux **2/3** par des propriétaires disposant de ressources très modestes.

Année de construction du logement	Montant moyen des travaux	Gain énergétique moyen	Nombre de PO très modestes	Part des PO très modestes
antérieure à 1948	21 878 €	41 %	3 730	65 %
de 1948 à 1975	14 470 €	37 %	2 600	57 %
postérieure à 1975	13 384 €	36 %	901	56 %

### Les aides gérées par l'Anah assurent près de 40% du financement des travaux.

Les **80 M€** d'aides aux travaux versées par l'Anah génèrent **212,4 M€ de travaux** réalisés par des artisans et des petites entreprises sur l'ensemble du territoire, avec un montant moyen de travaux (hors habitat indigne et très dégradé) de 14 683 €.

Montant moyen des travaux		Montant moyen de la subvention Anah		Montant moyen de la prime Etat
Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	
17 887€	14 683 €	5 112 €	3 557 €	1 632 €

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 avril 2012, le montant moyen de la prime Etat est de 1 973 €.

### FOCUS SUR... HABITER MIEUX & HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE

**37 %** des logements relevant de la catégorie « lutte contre l'habitat indigne et habitat très dégradé » bénéficient des primes Habiter Mieux avec un gain énergétique moyen de **54 %** (cette part monte à près d'un logement sur deux pour les logements aidés en 2012).

Si les dossiers de cette catégorie correspondent à **10 %** du total des dossiers Habiter Mieux, ils représentent **25 %** du montant total des travaux réalisés, avec un montant moyen des travaux de l'ordre de **47 500 €**.